

**COMMUNE DE SAINT AUVENT**  
**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 14 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 18 Janvier 2021 à 20H sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire.

<b>Nombre de conseillers :</b> <b>En exercice : 15</b> <b>Présents : 13</b> <b>Procurations : 2</b>	<b>L'an deux mille vingt-deux, le dix-huit Janvier,</b> Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Auvent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Bruno GRANCOING, Maire. <b><u>Date de convocation</u> :</b> 10/01/2022 <b><u>Présents</u> :</b> M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES, Adjoint. M. Eric BOULESTEIX, Mme Sandrine COULON, Mme Jessica GATTE, Mme Aurélie GAUMER, Mme Muriel HARTWICH, Mme Audrey MEUNIER, M. Thomas REVET, M. Yoann RUFFEL. Conseillers Municipaux. <b><u>Absents</u> :</b> M. Alan DUVAL, M. Thomas PEYRAUD <b><u>Secrétaire de séance</u> :</b> Mme Aurélie GAUMER
--	--

Monsieur Le Maire a proposé que soit complété le point IV de l'ordre du jour à savoir le dépôt d'une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre de la DETR, par une demande de subvention auprès des services du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD.

Présentation des esquisses du projet d'aménagement et de valorisation du site des « Allées du Château » par le Cabinet CEE représenté par Madame Christine M'REYEN.

**Le Compte Rendu de la séance du 14 Décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.**

**Délibération n° 01/2022 : DESIGNATION DU MAITRE D'ŒUVRE CHARGE DU PROJET D'AMELIORATION DE LA QUALITE THERMIQUE DES LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUX**

Considérant les sollicitations d'offres de prix adressées aux entreprises : BA. CO. TECH., CRI Ingénierie, BEGESOP SARL pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité thermique des bâtiments sociaux communaux,

Monsieur Le Maire a proposé d'attribuer cette prestation au Cabinet d'Etudes BA.CO.TECH. pour un montant estimé à 20 900 € HT soit 22 900 € TTC.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :- d'attribuer** la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet d'amélioration de la qualité thermique des bâtiments sociaux communaux au Cabinet d'Etudes BA.CO.TECH. pour un montant estimé à 20 900 € HT soit 22 900 € TTC.

**- d'autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.

**Délibération n° 02/2022 : LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE : FACTURATION DES SACS POUBELLE**

Vu la délibération N°2021-86 du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021 fixant le tarif de la redevance ordures ménagères applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant le règlement du service de collecte et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Ouest Limousin approuvé le 22 Décembre 2020,

Il a été proposé de facturer les sacs poubelle réglementaires utilisés lors des locations au prix suivant :

\* Sac poubelle réglementaire 120 L 2,04 € l'unité

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité : - D'approuver** la facturation des sacs poubelles réglementaires, à raison de 2,04 € l'unité dans le cadre de la location de la salle polyvalente,

**- De préciser** que la présente délibération complète celle du 02 mars 2010 établissant les tarifs de location.

**Délibération n° 03/2022 : AVIS SUR LE PROJET DE REFORME STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL PERIGORD LIMOUSIN**

Considérant que toute évolution statutaire est soumise à l'avis des collectivités membres,

Considérant que le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin souhaite adapter sa gouvernance (intégration des 3 Communes suivantes : Le Chalard, Ladignac Le Long et Saint-Bazile) et intégrer la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) dans ses statuts,

Monsieur Le Maire a soumis cette proposition d'évolution au Conseil Municipal et a proposé d'émettre un avis favorable quant à cette adaptation des statuts.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité de se prononcer** favorablement quant à l'évolution statutaire du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional Périgord Limousin : adaptation de sa gouvernance (intégration des 3 Communes suivantes : Le Chalard, Ladignac Le Long et Saint-Bazile) et intégration de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

**Délibération n° 04/2022 : PROJET D'AMENAGEMENT DES ALLES DU CHATEAU – DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT (DETR) ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-VIENNE (CTD)**

La Commune de Saint-Auvent, située au cœur du Parc Naturel Régional Périgord Limousin possède de nombreux atouts touristiques remarquables, de par la caractéristique de ses reliefs et de ses paysages.

Son riche passé historique en fait également un bourg à forte personnalité identitaire et culturelle.

Parmi ses sites pittoresques, perché sur un promontoire granitique, le Château (inscrit aux Monuments Historiques) surplombe les vallées de la Gorre et du Gorret.

A proximité de celui-ci plusieurs équipements (terrain de boules lyonnaises, stade municipal, école, salle polyvalente, aire de jeux, aire de camping-car, Salle Multi-Sports, point de départ de circuits de randonnée et course pédestre Uni'Vert Trail) participent à la vie du Centre Bourg.

La Municipalité souhaite engager une démarche de valorisation de l'ensemble du site.

C'est pourquoi, elle a désigné selon les procédures relatives à la commande publique le Cabinet CEE afin que celui-ci produise une étude paysagère et lui soumette des propositions d'aménagements.

C'est dans ce cadre qu'une estimation financière du projet d'aménagement a été réalisée et révèle un coût global prévisionnel de l'opération à 290 000 € HT.

Monsieur Le Maire a proposé de solliciter des aides financières auprès de l'Etat au titre du dispositif de la DETR et auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des CTD.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité : - de solliciter** une aide financière dans le cadre de la DETR au titre du dispositif « Aménagements -Cœur de Bourg – dans le cadre de la valorisation du patrimoine » à hauteur de 30% du coût global prévisionnel de l'opération (290 000 € HT) soit une aide de 87 000 €.

- **de solliciter** une aide financière dans le cadre des CTD à hauteur de 40% des dépenses éligibles de l'opération (250 000 € HT) soit une aide de 100 000 €.

- **de donner** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de cette opération et pour signer les documents nécessaires.

## Questions diverses

La séance est levée à 22H45

Affiché le 26 Janvier 2022